

L'ACTION

Sévrierne



N° 281 - Juillet 2007 - 2 €

DEMANDE D'UN DROIT DE RÉPONSE AU MAIRE

Cette demande de droit de réponse concerne la tribune de la majorité municipale, contenant à nos yeux des contrevérités notoires, publiée dans le numéro de juin 2007 du « Sévrier », en page 21. Il est écrit notamment : « l'opposition conteste les travaux d'accessibilité de l'hôtel de ville aux handicapés au motif qu'ils seraient trop coûteux ».

Monsieur le Maire,

En confirmation de notre récente conversation, et au nom des deux groupes d'élus de la minorité municipale, je vous prie en tant que directeur de la publication « Le Sévrier », de faire droit à notre demande de la mise au point suivante à publier à l'emplacement de la tribune de la majorité municipale du premier numéro à paraître.



« Dans l'esprit de responsabilité et d'opposition constructive qui les anime, les élus socialistes et apparentés et Verts ont voté tout au long de la mandature qui s'achève la grande majorité des délibérations qui leur étaient soumises. Ils veillent cependant au bon emploi des fonds publics dans l'intérêt de l'ensemble des Séviens et agissent conformément au mandat qui leur a été confié, sans être d'ailleurs convenablement entendus ni respectés par la municipalité

dans des fonctions pourtant reconnues par les textes et dévolues par les électeurs.

Les conseillers municipaux minoritaires de Sèvres ont ainsi approuvé le programme de réhabilitation de l'Hôtel de Ville et notamment les travaux indispensables d'accessibilité des handicapés, contrairement aux affirmations mensongères publiées dans « Le Sévrier » du mois de juin par la majorité municipale. Restant néanmoins vigilants quant à l'utilisation des contributions des Séviens pour les opérations d'équipement de la ville, ils se sont élevés contre la multiplication des dérapages financiers et les dépassements réitérés des budgets prévisionnels, - sans rapport d'ailleurs avec l'accessibilité des handicapés - regrettant une maîtrise technique et financière insuffisante des projets par la municipalité aux dépens des Séviens ».

Jean-Luc MICHAUD

Président du Groupe de la gauche plurielle

A lire

p.2 Analyse des législatives sur la 8ème circonscription

p.3 Sèvres Europe

p.3 Les travaux du Conseil régional

p.4 TVA sociale : impréparation et parti pris idéologique plombent le dossier

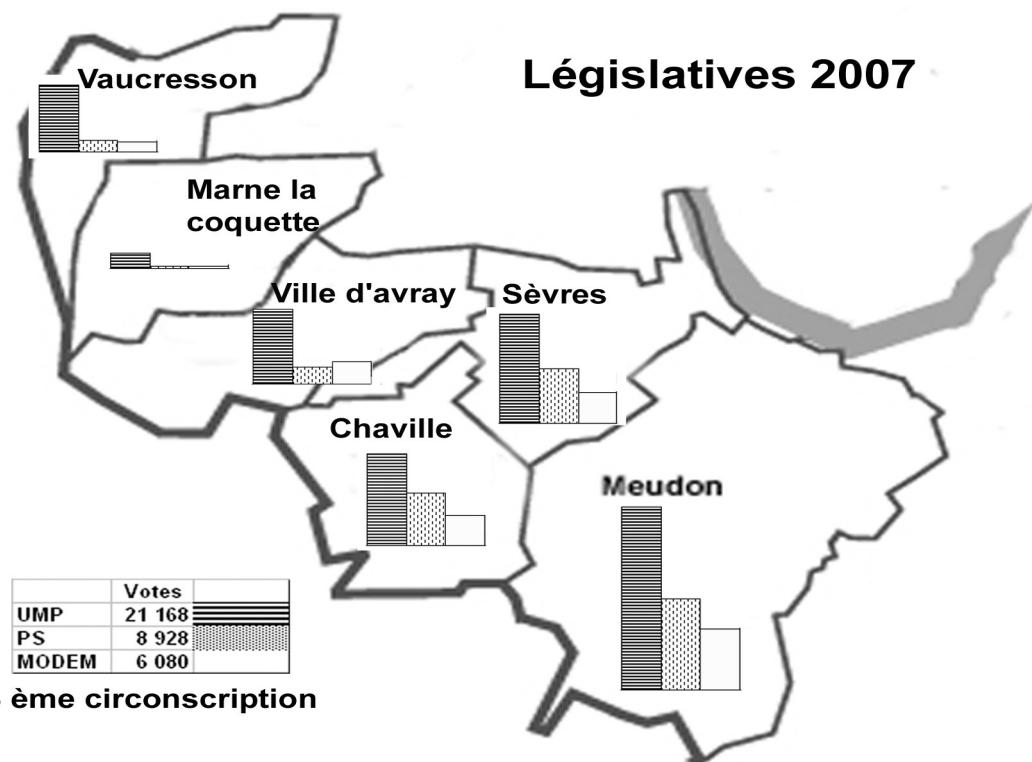
L'EUROPE REPREND SA MARCHE EN AVANT

On aurait tort de faire la fine bouche devant les avancées du projet de traité réformateur adopté lors du sommet de Bruxelles le 27 juin, largement grâce à Angela Merkel qui a tout fait pour que la présidence allemande ne s'achève pas sur un échec. Au final le pragmatisme l'a emporté, permettant d'envisager un fonctionnement plus efficace des institutions européennes dans l'avenir.

Pour autant le triomphalisme n'est vraiment pas de mise. L'adoption de la double majorité - des États et des populations - pour les votes du Conseil européen est repoussée à 2014. La Charte des Droits fondamentaux n'est plus intégrée, comme elle l'était dans le traité constitutionnel. La référence à l'héritage religieux de l'Union réapparaît alors que l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes disparaît. Le protocole sur les services publics est en net recul par rapport au traité constitutionnel puisque ne concernant plus que les services publics régaliens (justice, police...) à l'exclusion des services publics marchands (électricité, transports...). Surtout, grande victoire des souverainistes, la référence à la concurrence libre et non faussée disparaît, ce qui veut dire que les monopoles et le dumping social, fiscal et environnemental ont encore de beaux jours devant eux.

L'accord du 27 juin a l'immense mérite de faire sortir la construction européenne de la dépression dans laquelle l'avait plongée le « non » de la France et des Pays Bas au Traité constitutionnel. L'essentiel reste cependant à faire : redonner corps à la grande ambition d'une Europe sociale et démocrate, politiquement intégrée, que la majorité des socialistes progressistes appellent de leurs voeux.

RÉSULTATS DES LÉGISLATIVES SUR LA 8ÈME CIRCONSCRIPTION



Une participation très faible, signe de la démotivation de nombreux électeurs (36,47% d'abstentions), et le mauvais score du Modem, comparé aux résultats habituels de l'UDF, expliquent pour l'essentiel la victoire dès le premier tour du candidat UMP.

A Sèvres, comme dans toute la circonscription, le premier tour de l'élection législative s'est résumé à une triangulaire entre l'UMP, le Modem et le PS, qui ont rassemblé à eux seuls, 85,6% des voix.

- Sur la circonscription, la gauche (PS/PRG/PC/Verts/MSD) totalise 28,2% des votes contre 29,7% en 2002. Elle est pénalisée par la moindre mobilisation des électeurs des bureaux qui votent plutôt à gauche. Avec un score de 21,13% sur l'ensemble de la circonscription (23,74% à Sèvres), Caroline ROY réalise un résultat proche de celui de la présidentielle et des législatives précédentes.

ELECTION LÉGISLATIVE

37 voix ont permis à M Guillet d'être élu dès le premier tour et il y a eu plus de 37 incidents de vote dans l'ensemble des bureaux de la circonscription ; les machines à voter interdisent tous recomptages ; est-ce la raison pour laquelle un ou plusieurs électeurs auraient déposé des recours devant le juge? A suivre...

INTERCOMMUNALITÉ "VAL DE SEINE"

Une majorité évanescante.

On peut s'étonner du peu d'intérêt des élus UMP/UDF de Boulogne pour l'intercommunalité avec Sèvres. Le nouveau maire de Boulogne n'y siège même pas ! Au dernier Conseil de Communauté, le 21 juin, une bonne dizaine d'élus UMP étaient absents.

Au fil de la séance, les élus de droite présents s'en sont allés discrètement, au point que le quorum n'aurait pu être assuré si les élus de l'opposition avaient eu le même comportement. L'opposition au secours du quorum ! On aura tout vu...

TRANSPORTS : LA RÉGION AU SERVICE DES SÉVRIENS



La Région Île de France est engagée dans une politique résolue de développement des transports en commun qui va profondément changer la vie des Sévriens.

Création et développement de lignes de tramway : déjà 80000 voyageurs fréquentent quotidiennement le T 2 entre Issy-les-Moulineaux et La Défense avec un arrêt au Musée de Sèvres. Les travaux viennent de commencer pour le prolonger d'Issy à la porte de Versailles (2009) d'un côté et de la Défense au Pont de Bezons (2011) de l'autre. Le tram Châtillon - Vélizy - Viroflay en service partiel en 2010 et

« Jour après jour, la majorité régionale tient parole en concrétisant ses orientations : davantage de crédits pour les transports collectifs, amélioration de la desserte et des correspondances, accessibilité renforcée. Des transports en commun de qualité et accessibles à tous sont un meilleur partage de l'espace public, plus juste socialement et plus responsable écologiquement. »

achevé en 2012 diminuera de manière significative la circulation de transit qui passe par Sèvres pour rejoindre Vélizy.

La région a également permis l'acquisition de deux autobus accessibles aux handicapés sur la ligne 26 La Celle Saint Cloud - Gare SNCF Pont de Sèvres. Cette ligne 26 est prolongée jusqu'à la ligne 10 du métro (station Boulogne - Pont de Saint-Cloud).

Ce volet équipement est complété par un volet social : réduction de 75% du prix de la carte orange pour un million de Franciliens pauvres et gratuité pour les Rmistes. La mise en place d'un nouveau titre de transport "multimodal" qui sera valable pour une heure et demie de transport quel que soit le nombre de correspondances devrait également faciliter la vie des Sévriens comme celle des autres Franciliens.

COMMUNIQUÉ DE SÈVRES EUROPE



Les Sévriens, supporters résolus d'une relance de la construction européenne, peuvent objectivement se réjouir des avancées du dernier sommet européen.

Les vingt sept ont réussi à rendre plus clair et plus efficace le fonctionnement des institutions et à renforcer les outils de politique étrangère de l'Union.

Ce nouveau traité reprend de nombreuses dispositions du traité constitutionnel bloqué en 2005. La Charte des

droits fondamentaux qui affirme clairement le socle des valeurs de l'UE est reconnue.

Le nouveau traité crée la fonction de Président du Conseil européen pour une durée de deux ans et demi et renforce les pouvoirs du haut représentant de l'Union pour les Affaires Étrangères qui disposera d'un service diplomatique.

Le vote à la majorité qualifiée est étendu de 36 à 87 domaines, en particulier pour la coopération judiciaire et pénale. Les pouvoirs du Parlement européen sont élargis à tous les domaines qui relèvent de la majorité qualifiée.

La règle de la double majorité qui précise qu'une décision doit être prise par 55% des États représentant 65% de la population de l'UE est maintenue

(même si son entrée en vigueur est reportée à 2014, voire 2017).

Ce traité permettra des politiques plus actives sur l'énergie, le réchauffement climatique, l'immigration, la coopération étrangère et policière.

Le droit d'initiatives citoyennes, un outil important pour la société civile, permettra de soumettre une proposition législative au Parlement (sa mise en œuvre exige d'obtenir un million de signatures).

La phrase « concurrence libre et non faussée » a été supprimée des objectifs de l'Union ; en revanche l'Union contribuera à la protection de ses citoyens (sur le plan militaire, mais aussi économique), ce qui devrait répondre en partie aux objections soulevées lors des derniers référendums.

L'ACTUALITÉ POLITIQUE ET SOCIALE DU GOUVERNEMENT

TVA SOCIALE : IMPRÉPARATION ET PARTI PRIS IDÉOLOGIQUE PLOMBENT LE DOSSIER

Entre les deux tours de l'élection législative, le camp de l'UMP a annoncé une hausse de 5 points de la TVA pour financer les dépenses sociales. Était-ce prémedité afin d'éviter qu'une majorité trop pléthorique à l'Assemblée ne complique l'exercice du pouvoir par le Président de la République ? Certains le pensent, à gauche comme à droite. Force surtout est de constater que cette annonce fut improvisée et maladroite. Et que ce bricolage va fausser pour longtemps le débat nécessaire sur la réforme du financement de la protection sociale.

Borloo la bricole

C'est la deuxième fois en un mois que le gouvernement trébuche sur la mise en œuvre des mesures-phares du programme du nouveau Président de la République. Il y a eu tout d'abord le cafouillage sur la déductibilité des intérêts d'emprunts, le ministre en charge et le Président se contredisant à la fois sur le montant, sur la date de mise en œuvre et sur la durée de la mesure ! Il y a eu ensuite la cacophonie sur la hausse de la TVA, « sociale » un jour, « anti-délocalisation » le lendemain, cacophonie à laquelle N. Sarkozy n'a pu mettre fin qu'en suspendant le projet. On frisait le ridicule. Plusieurs ministres, M Borloo en tête, tentaient de nous faire croire qu'une hausse de 5 points de la TVA, ne se traduirait pas par une hausse des prix et donc une baisse du pouvoir d'achat ! Les électeurs du deuxième tour des législatives ont sanctionné cet amateurisme.

**Sécuriser le financement de la sécurité sociale est pourtant une urgence.**

La part des dépenses de santé dans le PIB augmente irrémédiablement (+ 6 points en 40 ans) du fait notamment de l'allongement de la durée de la vie et des progrès (salués par tous mais coûteux) de la médecine. Or, dans le même temps, la part des salaires dans le PIB diminue (moins 15 points en 40 ans). Taxer le seul travail conduit donc à une impasse.

Face à ce constat, les réponses de la gauche et de la droite sont radicalement différentes. A droite - c'est la politique menée depuis 5 ans que semble vouloir poursuivre l'UMP - la solution consiste à rationner l'offre de soins (fermeture d'hôpitaux) et à transférer une partie de la dépense sur le patient - consommateur (franchise de 15 à 150 €). Ce système conduit inéluctablement à augmenter les inégalités en matière d'accès aux soins, puisque seuls les plus aisés pourront se couvrir par des assurances individuelles et accéder au secteur médical privé.

La gauche, quant à elle, a toujours privilégié une logique différente, qui vise à préserver le haut niveau de protection sociale dans notre pays sans ponctionner davantage les salaires. Cela passe d'un côté par l'augmentation des prélèvements sur l'ensemble des revenus, comme ce fut le cas avec la CSG créée par Michel Rocard, et d'autre part par le ralentissement des dépenses, en investissant sur la prévention et en responsabilisant les acteurs de santé (gestion hospitalière plus rigoureuse, génériques...). A ces mesures mises en œuvre avec réussite par les gouvernements de gauche s'ajoutent les mesures nouvelles préconisées dans le projet socialiste, notamment le reversement à l'assurance maladie des taxes sur le tabac et l'alcool.

**REJOIGNEZ LE PARTI SOCIALISTE
SECTION DE SÈVRES - VILLE D'AVRAY**

Contact: Jacques Blandin, secrétaire de Section, 01 45 34 60 31

Local de section: 2 rue Lecointre - 92310 Sèvres

Pour soutenir l'action du PS: chèque à l'ordre de AFPS 92

Abonnement à l'Action sévrière: par chèque (20 euros - 9 numéros - 1an)

à adresser à Pierrette Lafue, 11 place d'Orion, 92 360 Meudon la Forêt

Email: actionsevrière@free.fr Site web: partisocialiste-sevres.org

**L'ACTION SÉVRIENNE**

Journal socialiste de Sèvres

Directeur de la publication

Patrick Pétour

CPPP 10091

Comité de rédaction

Jacques Blandin

Catherine Cyrot

Jacques Ernest

Alain Gavignet

Pierrette Lafue

Geneviève Maquart